

**QUELLE ACTION REGIONALE POUR AMELIORER
L'INFORMATION SUR LES FORMATIONS ET LES METIERS ?**

Commission "Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"

Session du 15 avril 2011

SOMMAIRE

1 UN CONSTAT GLOBAL : UNE GRANDE COMPLEXITE ET DES RESULTATS ENCORE INSUFFISANTS.....	4
1.1 Une grande complexité des acteurs et des besoins.....	4
1.1.1 Une action pour les jeunes en formation initiale :	4
1.1.2 Une action pour les jeunes demandeurs d'emploi et jeunes actifs.....	5
1.1.3 Un focus sur trois objectifs prioritaires du Rectorat	6
1.2 Des résultats non mesurés qui semblent aujourd'hui encore insuffisants	7
1.3 Des enjeux sociaux et économiques forts.....	7
2 L'ACTION DE LA REGION POUR AMELIORER L'INFORMATION SUR LES FORMATIONS ET LES METIERS.....	8
2.1 Rendre lisibles les perspectives de chaque filière.....	8
2.2 Exploiter l'interactivité des contenus multimédia.....	9
2.3 Mieux tirer profit des forums ou interventions des métiers en classe	10
2.4 Rendre lisibles les compétences des jeunes	10
2.4.1 Pour un jeune en formation initiale	10
2.4.2 Pour un jeune demandeur d'emploi ou actif	11
2.4.3 La valorisation de l'engagement citoyen ou associatif.....	11
Conclusion	11

**QUELLE ACTION REGIONALE POUR AMELIORER L'INFORMATION
SUR LES FORMATIONS ET LES METIERS ?**

Commission "Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"

Rapporteure : Mme Elisabeth COSTAGLIOLA

Entendue l'intervention de M. Daniel PRIVAT (MEDEF)

76 votants. Adopté par :

Pour : 69

Contre : 7

Dans le cadre de la préparation du Schéma régional des jeunes, le Président du Conseil régional a saisi le Conseil économique, social, environnemental régional de la question suivante : "Quelle action régionale pour améliorer l'information sur les formations et les métiers ?". Le présent avis exprime la réponse du CESE régional à cette question. L'aspect institutionnel de l'organisation de l'information fait l'objet d'un second avis répondant à une autre question du Président du Conseil régional, formulée de la façon suivante "Les conditions d'une bonne déclinaison en région du service public d'orientation tout au long de la vie pour l'ensemble des publics", dans le cadre de la préparation du Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables.

L'information à destination des jeunes, élèves, étudiants ou demandeurs d'emploi ou actifs, est pléthorique et bien souvent redondante : information sur les filières, les écoles, les formations, les métiers, les aides, les débouchés, les diplômes sous forme de plaquettes, classeurs, CD-Rom, livres, magazines, fiches, affiches, sur Internet...

Comment les jeunes peuvent-ils s'approprier cette information et savoir la hiérarchiser, quand les professionnels de l'orientation semblent eux-mêmes dépassés par cette masse d'information ? Et pourtant, comme le disait déjà Sénèque, "Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va".

1 UN CONSTAT GLOBAL : UNE GRANDE COMPLEXITE ET DES RESULTATS ENCORE INSUFFISANTS

1.1 UNE GRANDE COMPLEXITE DES ACTEURS ET DES BESOINS

Les demandeurs de l'information, d'abord, sont eux-mêmes multiples : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, jeunes actifs ou demandeurs d'emploi, mais aussi parents, famille et entourage.

Du côté des émetteurs de l'information, la complexité prend encore une autre dimension :

1.1.1 Une action pour les jeunes en formation initiale :

Des correspondants directs :

- les professeurs, dont les professeurs principaux ;
- les documentalistes ;
- les conseillers d'orientation psychologues (COP) ;
- les tuteurs ;
- les correspondants lycée-université (action du Rectorat pour une orientation active) ;
- les services des CFA, MFR, de l'apprentissage, de CAP formation en alternance.

Des services spécialisés :

- les Centres de documentation et d'information des établissements scolaires (CDI) ;
- la Délégation régionale de l'ONISEP ;
- les Centres d'information et d'orientation (CIO) – 20 centres dans les Pays de la Loire -, situés dans les préfectures, sous-préfectures, antennes (sur rendez-vous) souvent hébergées en mairie;
- le Service accueil, information et orientation (SAIO) du Rectorat ;
- le Service universitaire d'information et d'orientation - Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (SUIO-BAIP) dans les Universités ;
- les Missions locales ;
- les Centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) ;
- les Espaces régionaux ;
- les Maisons d'information sur la formation et sur l'emploi (MIFE) ;
- les Services information familles (SIF).

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Des services liés aux employeurs :

- les Chambres consulaires ;
- les organisations professionnelles et les organismes paritaires ;
- des cabinets de conseil (bilans de compétences).

Des médias :

- les Sites Internet : meformer.org, ONISEP.fr, e-lyco.fr (qui devrait remplacer "pronote"), monorientationenligne.fr (Ministère de l'Education) et un nouveau site "métiers-formation" ;
- blogs, réseaux sociaux.

Des manifestations

- la Semaine d'information dans les établissements ;
 - les forums des métiers et formations, dont certains organisés par des associations ;
 - Journées "Portes ouvertes" ;
 - Journées de rencontres employeurs-formateurs ;
 - la Semaine de l'artisanat ;
 - les salons professionnels ;
- pour ne citer que quelques exemples.

1.1.2 Une action pour les jeunes demandeurs d'emploi et jeunes actifs

Des services spécialisés

- les organismes de formation ;
- les entreprises, notamment leurs Directeurs des Ressources Humaines ;
- l'expérience du Conseil en évolution professionnelle ;
- les Centres régionaux information jeunesse (CRIJ) ;
- les OPCA ;
- les Missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), la Mission générale d'insertion du Rectorat (MGI pour les 16-26 ans) et MIJEC (enseignement privé) ;
- Pôle emploi ;
- L'APEC ;
- Les Maisons de l'emploi ;
- Le pôle local d'insertion (PLI) ;
- les conseillers Emploi des Conseils généraux pour les bénéficiaires des minima sociaux.

Des médias et des manifestations

Ce qui a été répertorié pour le public des jeunes en formation initiale peut aussi être ouvert aux jeunes demandeurs d'emploi et actifs ou décliné sous des formes approchantes.

1.1.3 Un focus sur trois objectifs prioritaires du Rectorat

Objectif 1 : Améliorer l'accompagnement de chaque élève et personnaliser leur parcours de découverte des métiers et des formations

L'orientation est un processus continu qui doit être accompagné tout au long de la scolarité de chaque élève, du collège au lycée et du lycée à l'enseignement supérieur. Les récentes réformes de la voie professionnelle, d'une part, et du lycée d'enseignement général et technologique, d'autre part, mettent, clairement l'accent sur cet accompagnement indispensable à la réussite de chaque élève. Dans ce cadre, plusieurs leviers peuvent y contribuer :

- **le "Parcours de découverte des métiers et des formations"** (PDMF), généralisé depuis 2009 à tous les établissements de l'académie de Nantes, est maintenant le cadre de référence de tous les acteurs pour structurer l'accompagnement de chaque élève, de la 5^{ème} à la Terminale, dans la construction de ses choix, tout au long de sa scolarité : des « étapes-métiers » sont ainsi organisées régulièrement ;
- **le "Passport Orientation Formation"**, mis en œuvre progressivement et en parallèle du Parcours de découverte, permettra, à terme, à chaque élève de disposer d'un outil personnel, accessible en ligne, pour retracer ses expériences, ses découvertes et ses acquis, faciliter leur appropriation et les utiliser le moment venu ;
- **l'accompagnement personnalisé**, instauré dans le cadre de la réforme du lycée, comprend obligatoirement un temps pour l'aide à l'orientation pour tous les élèves ;
- **le tutorat** vise à offrir à l'élève la possibilité d'être guidé par un adulte référent pendant sa scolarité au lycée, dans la construction de son parcours de formation et d'orientation ;
- **un entretien personnalisé d'orientation** chaque élève bénéficie, enfin, **d'un entretien**, en classe de troisième de collège, de première et de terminale de la voie générale, technologique ou professionnelle des lycées.

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la relation Education - Economie

Différentes actions sont menées au cours de l'année pour conforter la relation entre les établissements scolaires et les milieux économiques, tant en direction des élèves que des équipes éducatives :

- l'organisation de séquences d'observation en entreprise proposées aux élèves de 3^{ème}
- les visites d'entreprises par des élèves et leurs professeurs,
- la simulation d'une création d'entreprise par une classe de lycéens (action conduite en partenariat Région /Rectorat),
- la présentation d'entreprises et de métiers dans des classes par des artisans ou des chefs d'entreprise, à l'occasion notamment de la Semaine Ecole/Entreprise organisée chaque année,
- les stages en entreprise offerts aux enseignants ou aux personnels d'orientation, ou jumelages entre un chef d'entreprise et un chef d'établissement scolaire.

Par ailleurs, l'option de découverte professionnelle en 3^{ème} est aujourd'hui offerte dans la plupart des collèges, publics et privés, de l'académie et, chaque année, est organisée, en novembre, un temps fort : la Semaine "Ecole – Entreprise".

Enfin, depuis 2009, des Comités Locaux Éducation-Économie (CLEE) se sont mis en place sur l'ensemble du territoire académique. Ces instances ont vocation à être un lieu de concertation, co-animé par un représentant d'entreprise et par un représentant du système éducatif. Elles visent à proposer aux acteurs un cadre d'échanges réguliers, notamment pour développer, en les structurant, les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers ou les secteurs professionnels, en privilégiant une approche concrète des environnements professionnels et des métiers (visites d'entreprises, témoignages de chefs d'entreprises et de professionnels, forums et carrefours)

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Objectif 3 : Favoriser l'égalité des chances et la diversification de l'orientation des jeunes filles

Un dispositif national "les cordées de la réussite" est mis en oeuvre dans l'académie : il s'adresse à des collégiens et lycéens, issus de milieux modestes, originaires d'un quartier en difficulté ou d'un territoire rural.

C'est ainsi que se sont mis en place des partenariats entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées à classes préparatoires, d'une part, et des lycées et/ou collèges, d'autre part. La tête de cordée est systématiquement un établissement d'enseignement supérieur. Le partenariat se traduit par des actions d'accompagnement ciblant les domaines les plus discriminants pour une poursuite d'études supérieures réussie : les langues vivantes, le numérique, le culturel, l'orientation et l'hébergement. Des entreprises ou des associations peuvent s'adjoindre à ce partenariat.

Le tutorat est l'un des éléments-clés de la réussite de la cordée. Etudiant, le tuteur met à profit sa propre expérience et sa proximité d'âge pour accompagner les découvertes, aider à dépasser les a priori et transmettre des codes appropriés, dans une perspective de réussite et d'ascension sociale. Sur le territoire national, 254 cordées ont été labellisées en 2010. Dans l'Académie de Nantes fonctionnent plusieurs dispositifs : BRIO, les Cordées de la réussite, Elan.

Par ailleurs, un plan d'action régional 2009/2011 vise à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, au sein du système éducatif.

1.2 DES RESULTATS NON MESURES QUI SEMBLERENT AUJOURD'HUI ENCORE INSUFFISANTS

Les jeunes en formation initiale éprouvent des difficultés à faire des choix éclairés : ceux-ci restent trop marqués par la dimension Formation et pas assez par celle du projet "Métier".

Quant aux jeunes actifs et surtout ceux dont l'emploi est fragilisé (par exemple par les difficultés d'un secteur économique) ils n'accèdent pas suffisamment à l'information, au soutien et à la sensibilisation nécessaires, et s'avèrent souvent mal préparés aux mutations professionnelles. Il y a aussi les jeunes en difficulté qui restent avec un problème spécifique d'insertion et de chômage de longue durée.

Parallèlement, les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement qui risquent de s'accroître du fait de l'évolution de la pyramide des âges. Même si tout ne peut pas être imputé à une question ainsi que des difficultés d'information sur les métiers et les formations, le système général d'information accuse un déficit d'efficacité.

On peut regretter que le temps imparti pour la présente étude n'ait pas permis une évaluation plus précise des effets réels de la politique d'information en direction des jeunes.

1.3 DES ENJEUX SOCIAUX ET ECONOMIQUES FORTS

La nécessité d'améliorer l'information sur les formations et les métiers n'est pas nouvelle. Des progrès évidents ont été accomplis pour y répondre. Mais il s'agit encore de rendre plus efficaces les efforts en formation individuels et collectifs, en particulier en termes financiers, en commençant par une bonne information.

En effet, il est paradoxal de constater que des entreprises rencontrent des difficultés de recrutement (qui risquent de s'accroître du fait de l'évolution de la population active) alors que des jeunes s'engagent dans des formations aux débouchés moins importants ou sans connaître la réalité des métiers auxquels elles préparent.

L'investissement insuffisant sur l'information conduit à une déperdition de ressources humaines qui a un coût économique et social important. Cette situation ne renforce pas la compétitivité des entreprises et crée des désillusions ainsi que des difficultés matérielles pour les jeunes qui se retrouvent au chômage. En renforçant l'impact de l'information sur les métiers et les formations, on peut améliorer un rapprochement des besoins économiques et des aspirations des jeunes.

2 L'ACTION DE LA REGION POUR AMELIORER L'INFORMATION SUR LES FORMATIONS ET LES METIERS

2.1 RENDRE LISIBLES LES PERSPECTIVES DE CHAQUE FILIERE

Si l'on parle couramment de filières courtes et filières longues, il serait plus exact de parler de filières métiers (pour lesquelles les activités ou métiers à suivre sont réellement identifiés) et de filières générales, qui ne débouchent pas sur un métier en particulier. Pour des raisons différentes, ces deux voies ont besoin que leurs perspectives soient plus lisibles pour les élèves et étudiants qui s'apprentent à les suivre.

Les filières générales

Pour les lycéens, des choix importants qui déterminent leur filière d'études supérieures doivent être effectués dès la fin de seconde. Il est donc indispensable qu'ils reçoivent de l'information concernant les perspectives de chaque grande filière et ce dès la seconde.

Les étudiants à l'université engagés eux dans une filière générale ont pour la plupart une vision très floue et très partielle des débouchés professionnels que leur ouvrent leurs études. En outre, si les enquêtes d'insertion réalisées par les établissements d'enseignement supérieur pour suivre l'insertion professionnelle des anciens étudiants sont désormais obligatoires dans toutes les universités, il convient de veiller à y consentir les moyens de le faire véritablement. La création d'annuaires des anciens étudiants des universités ligériennes pourrait aussi éclairer les lycéens et les étudiants sur les débouchés des différents diplômes.

Préconisation n°1 : Dégager les moyens nécessaires à la réalisation de véritables enquêtes permettant de suivre l'insertion professionnelle des anciens étudiants.

Préconisation n°2 : La création d'annuaires des anciens étudiants des universités ligériennes pour éclairer les lycéens et les étudiants sur les débouchés des différents diplômes.

Les filières métiers

Les perspectives des filières métiers évoluent au rythme des mutations économiques, et les élèves qui s'apprentent à les suivre doivent en être informés. De plus en plus de lycéens professionnels et technologiques ne se contentent plus du bac et poursuivent leur cursus dans l'enseignement supérieur (BTS, IUT, voire école). Les jeunes se placent dans une logique d'accumulation : ils préfèrent engranger les diplômes et qualifications de filières métiers (Bac pro, BTS, etc) valorisables sur le marché du travail, plutôt que de se lancer dans une voie d'études longues. La filière dite courte peut s'avérer assez longue et l'expression n'a ici plus beaucoup de sens. A l'heure du choix entre voie professionnelle (lycée professionnel ou CFA) ou voie générale, collégiens, apprentis et lycéens professionnels doivent disposer d'une certaine visibilité sur les filières dans lesquelles ils s'engagent. Il est en particulier nécessaire de changer l'image de l'enseignement professionnel comme une voie de moindre qualité réservée aux élèves en difficulté. Informer sur les perspectives des filières métier permettrait d'éviter la course à la seconde générale puis à la première S et de les revaloriser afin qu'elles soient choisies non par défaut mais pour les perspectives qu'elles ouvrent. Ainsi, il est possible de valoriser les métiers manuels en faisant découvrir très concrètement la rémunération et le potentiel de plan de carrière qu'ils peuvent offrir : un maçon peut devenir un chef d'entreprise et être très bien rémunéré.

Préconisation n°3 : Changer l'image des filières professionnelles, par exemple en communiquant en direction des collèges et des lycées généraux sur les Olympiades des métiers, en utilisant le portail e-lyco.

Préconisation n°4 : Mener des actions de promotion des filières professionnelles en partenariat avec les Chambres consulaires et la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS).

Par ailleurs, les perspectives du marché du travail doivent être portées à la connaissance du public en mettant en évidence les métiers de demain ainsi que les formations offrant des débouchés mais qui ont peu de candidats. Ceci contribue aussi à éviter d'entendre la formule rituelle de tous "de toutes façons, je serai au chômage". Il faut également mettre en garde contre les illusions données par l'affichage de salaires par métiers qui ne font pas suffisamment la différence entre l'exception et la réalité. Une fourchette débutant-confirmé est préférable.

Préconisation n°5 : Veiller à ce que tous les métiers en tension figurent clairement sur les sites d'information ainsi que les formations y conduisant.

2.2 EXPLOITER L'INTERACTIVITE DES CONTENUS MULTIMEDIA

Le développement des stages au collège comme le prévoit la généralisation de l'option découverte de l'entreprise pose la question de la gestion de la masse : comment trouver des stages pour tous les jeunes ? Sans pour autant remplacer les stages, des outils multimédia autorisent maintenant une interactivité encore inimaginable il y a peu.

Ces contenus éducatifs attrayants permettent de faire sentir aux jeunes certaines réalités du monde du travail. Ces activités n'ont bien-sûr pas vocation à remplacer une expérience directe. Mais elles constituent néanmoins une réponse complémentaire, parmi d'autres, aux difficultés de la mise en place de stages obligatoires en troisième ou seconde. Les sites Meformer.org et orientationformation.fr sont des exemples de coordinations réussies d'acteurs qui ensemble avaient la volonté forte de mettre à disposition une information cohérente. Meformer.org est ainsi une réalisation commune de l'ONISEP, de la Région et du CARIF – OREF et propose, entre autres, des contenus vidéo sur les métiers, leurs débouchés, leur cursus de formation, la réalité actuelle de leur exercice.

Proposition n°6 : Il faut rendre plus visibles aux yeux des jeunes ces informations virtuelles, par exemple par un logo sur les smart-phones.

Le site "meformer.org" paraît néanmoins encore compliqué, professionnel et institutionnel. Il ne se met pas suffisamment à la portée des jeunes. Le concours d'un professionnel spécialisé dans la communication en direction des jeunes serait à développer.

Proposition n°7 : Rendre le site "meformer.org" plus accessibles aux jeunes. L'appui d'un conseiller expérimenté en communication en direction des jeunes serait nécessaire.

Avec e-lyco, professeurs, parents et élèves disposent d'un outil de travail et d'échanges accessible en permanence sur Internet. Accéder d'un simple clic au cahier de textes en ligne de son enfant pour mieux accompagner sa scolarité, prolonger la relation élève-professeur, utiliser un forum pour travailler à distance avec ses camarades de classe, telles sont quelques unes des possibilités offertes

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

par le portail e-lyco. A ce jour, 92 lycées ont été équipés. D'ici 3 ans, l'ensemble des lycées publics bénéficiera d'e-lyco et un an après tous les lycées privés en seront également dotés.

Mais e-lyco est encore trop peu connu : une campagne de communication devrait être relancée. Il est également nécessaire qu'e-lyco intègre la présentation de toutes les initiatives des lycées, du rectorat et des acteurs économiques pour mieux faire connaître aux jeunes les métiers et les formations.

Proposition n°8 : La Région doit imposer e-Lyco par une campagne de communication, et l'entrée du site doit être plus attractive. Elle doit aussi relayer les initiatives de tous les acteurs visant à faire connaître aux jeunes les métiers et les formations.

Les réseaux sociaux se développant très vite, il convient de les investir pour communiquer avec les jeunes. Les flashes-code vont se développer très vite dans un proche avenir également. Il est donc nécessaire de promouvoir l'innovation dans la communication, en s'appuyant sur la filière TIC dont la Région appuie le développement, à budget constant car elle réduirait la place d'une communication institutionnelle et traditionnelle.

Proposition n°9 : La Région devrait utiliser les TIC pour promouvoir e-Lyco par de nouveaux outils utilisés par les jeunes (réseaux sociaux, voire bientôt flashes-code, etc.)

2.3 MIEUX TIRER PROFIT DES FORUMS OU INTERVENTIONS DES METIERS EN CLASSE

65 000 visiteurs pour Formathèque, à Nantes, presque autant au 5^{ème} Carrefour de l'orientation de Cholet : les forums attirent un très large public venu chercher les informations sur les formations et les métiers, tant les attentes sont grandes.

Cependant, pour tirer pleinement profit de ces manifestations, il est nécessaire de respecter un certain nombre de conditions qui paraissent indispensables. Ainsi, une coopération enseignants-intervenants au forum devrait être systématiquement organisée. De même, il convient de veiller à ce que les élèves accèdent à ces manifestations avec l'accompagnement nécessaire, notamment les classes de seconde et de première. Cela signifie d'abord une préparation pédagogique des élèves, ensuite un accompagnement lors du forum, enfin une exploitation pédagogique après la visite. Au plan matériel, il faut également donner les moyens d'effectuer le déplacement collectif pour se rendre au forum. Pour d'autres publics, tels que parents, salariés, les horaires des forums doivent être élargis pour permettre un accès plus large (soirée, week-end).

Proposition n°10 : La Région devrait établir un cahier des charges sur la préparation pédagogique avant, pendant et après les forums qu'elle soutient.

2.4 RENDRE LISIBLES LES COMPETENCES DES JEUNES

2.4.1 Pour un jeune en formation initiale

Avant de prendre l'initiative rechercher une information sur les formations et les métiers, il est généralement utile de d'effectuer un bilan de compétences, pour un actif, mais aussi souvent pour un jeune en formation initiale. Connaître ses atouts et ses faiblesses est en effet un préalable pour effectuer des choix.

Au cours du cursus de la formation initiale, il existe bien sûr un relevé de compétences avec des points d'étape identifiés. Néanmoins, au moment des choix importants, choix de formation en vue d'une destination professionnelle qui se précise, un véritable bilan peut s'avérer particulièrement précieux. Un jeune peut demander un bilan d'orientation à un CIO.

Proposition n°11 : Promouvoir la pratique des bilans d'orientation pour les jeunes en formation initiale

2.4.2 Pour un jeune demandeur d'emploi ou actif

Pour les salariés, la pratique du bilan de compétences encadrée par le code du travail est relativement connue et répandue. Cependant, peu nombreux sont les salariés qui connaissent les acteurs agréés (FONGECIF) ainsi que les possibilités de financement.

Une importante communication doit être organisée et développée. Elle doit être proche des intéressés, accessible en dehors des horaires de travail, accompagnée le cas échéant d'un service de garde d'enfants. Des expositions itinérantes peuvent être organisées également.

Proposition n°12 : Promouvoir l'information sur les dispositifs individuels de formation (DIF, VAE, etc.)

Une expérience en cours : le Conseil en évolution professionnelle.

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un nouveau service mis en place par la Région en partenariat avec les partenaires sociaux. Il se propose d'aider, gratuitement, les salariés dans leurs démarches, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre : analyse de la demande et des attentes, diagnostic de la situation actuelle, élaboration ou consolidation du projet professionnel et enfin mise en œuvre d'un plan d'actions pouvant inclure formation, validation des acquis, recherche d'emploi, etc. A cette fin, il leur permet de disposer, à leur initiative et hors du cadre de l'entreprise, d'un temps et d'un espace de proximité.

Le service comprend un premier entretien physique ou téléphonique d'une quinzaine de minutes suivi, le cas échéant, d'un ou plusieurs entretiens de 45 minutes environ, en face à face, pour travailler le projet en profondeur. Les entretiens donnent lieu à une synthèse écrite remise à chaque personne. Ce service est mis en place de façon expérimentale sur les trois territoires d'Angers, Ancenis et Nord Sarthe, pendant un an, avec pour objectif de le généraliser à terme sur le reste du territoire ligérien.

2.4.3 La valorisation de l'engagement citoyen ou associatif

Qu'il s'agisse de lycéens, d'apprentis, d'étudiants, de jeunes salariés ou demandeurs d'emploi, ils sont nombreux à s'investir dans des associations au sein desquelles ils développent des compétences (relationnelles, organisationnelles, etc).

Proposition n°13 : La Région devrait expérimenter la reconnaissance des compétences qu'un engagement citoyen ou associatif a permis à un jeune de développer en-dehors de ses activités extra-scolaires ou professionnelles.

CONCLUSION

La Région, qui a déjà la compétence des lycées, doit donc jouer un rôle, mais l'Etat, en particulier dans le domaine de l'éducation, doit rester le garant de l'égalité et du maintien d'un certain niveau de qualité de service sur tout le territoire national. L'idée d'un co-pilotage fait donc son chemin.

La loi du 24 novembre 2009 a inscrit dans le code du travail le droit nouveau de toute personne "d'être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle et ce droit est voté au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L111-1 du code de l'éducation". Pour le mettre en œuvre, la loi a créé un Service Public d'Orientation, le SPO, qui doit s'adresser à l'ensemble des publics dans une logique de formation tout au long de la vie.

Les décrets d'application de cette loi ne sont pas encore parus. La concrétisation du nouveau droit sera donc à suivre avec attention.